



## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : .....12/IMO/0326  
 Valable jusqu'au : .....25/10/2022  
 Type de bâtiment : .....Habitation (en maison individuelle)  
 Année de construction : ..Après 2000  
 Surface habitable : .....85 m<sup>2</sup>  
 Adresse : .....101 IMPASSE DES VERGERS  
 65500 VIC-EN-BIGORRE

Date (visite) : ..... 25/10/2012  
 Diagnostiqueur : .. Mr OSZUST Jordi  
 Certification : ..... C1792  
 délivrée par : ..... QUALIXPERT  
 le : ..... 12/04/2011

Signature :

**Propriétaire :**  
 Nom : .....Mme STRAUSS ODILE  
 Adresse : .....101 IMPASSE DES VERGERS  
 65500 VIC-EN-BIGORRE

**Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :**  
 Nom : .....  
 Adresse : .....

### Consommations annuelles par énergie

Obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 15c, prix moyens des énergies indexés au 15 août 2010. Références réglementaires utilisées: arrêté du 21 mars 2011, arrêté du 11 octobre 2010, arrêté du 15 septembre 2006, article R.134-1 à R.134-5 du CCH.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (€ TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub>	
Chauffage	Electricité : 1 017 kWh <sub>EF</sub>	2 624 kWh <sub>EP</sub>	112 €
Eau chaude sanitaire	Electricité : 2 289 kWh <sub>EF</sub>	5 906 kWh <sub>EP</sub>	252 €
Refroidissement	-	0 kWh <sub>EP</sub>	0 €
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSÉS</b>	Electricité : 3 306 kWh <sub>EF</sub>	8 530 kWh <sub>EP</sub>	<b>447 €</b> (dont abonnement : 83 €)

### Consommations énergétiques

(En énergie primaire)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

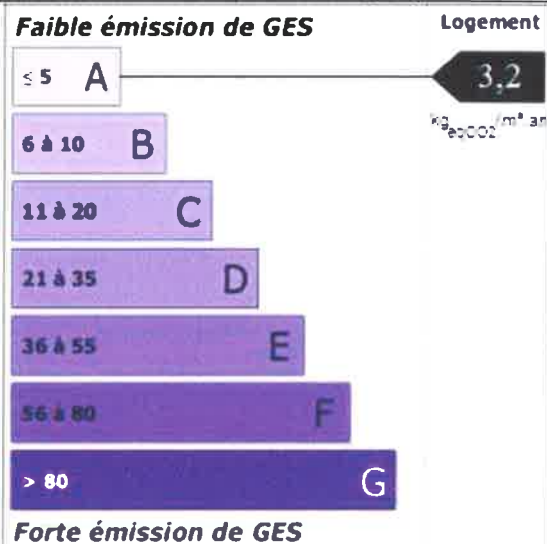
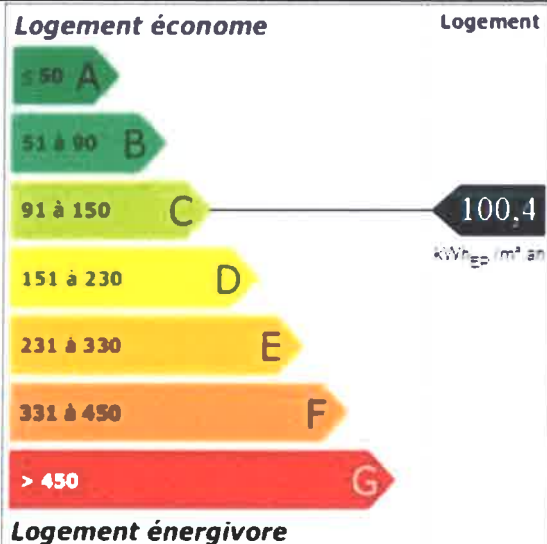
### Émissions de gaz à effet de serre

(GES)

Pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

Consommation conventionnelle : 100,4 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Estimation des émissions : 3,2 kg<sub>eqCO2</sub>/m<sup>2</sup>.an



# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
<b>Murs :</b> Bloc béton creux d'épaisseur 25 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (10 cm) Bloc béton creux donnant sur un local chauffé avec isolation intérieure (10 cm)	<b>Système(s) :</b> Poêle à granulé Convecteur électrique en complément	<b>Système(s) :</b> Chauffe-eau électrique installé il y a moins de 5 ans, ballon vertical
<b>Toiture/Plafond(s) :</b> Plafond sous solives bois donnant sur un local non chauffé avec isolation extérieure (20 cm)	<b>Emetteurs:</b> -	
<b>Menuiseries :</b> Fenêtre(s) double vitrage à isolation renforcée menuiserie pvc avec lame d'air de 15 mm et + avec volets Porte simple en PVC opaque pleine	<b>Inspection &gt; 15 ans :</b> Sans Objet	
<b>Plancher(s) bas :</b> Plancher donnant sur terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face		
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Sans Objet		

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, Qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » Indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'Impôt
------------------------	---------------------------------	--------------------------	-----------	--	----------------

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
<b>Économies</b>	<b>Effort d'investissement</b>	<b>Rapidité du retour sur investissement</b>
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	◆◆◆◆ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	◆◆◆ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	◆◆ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	◆ : plus de 15 ans

## Commentaires

Mesures d'amélioration	Commentaires
------------------------	--------------

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT**

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !

[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)



## Rapport de l'état relatif à la présence d'agent de dégradation biologique du bois

Numéro de dossier : 12/IMO/0326  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-200  
Date du repérage : 25/10/2012  
Heure d'arrivée : 19 h 00  
Durée du repérage : 01h30

### A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ..... **Hautes-Pyrénées**  
Adresse : ..... **101 IMPASSE DES VERGERS**  
Commune : ..... **65500 VIC-EN-BIGORRE**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :  
**Lot numéro Non communiqué,**  
Périmètre de repérage : ..... **MAISON INDIVIDUELLE**

### B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : ..... **Mme STRAUSS ODILE**  
Adresse : ..... **101 IMPASSE DES VERGERS 65500 VIC-EN-BIGORRE**

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

**Propriétaire**  
Nom et prénom : ..... **Mme STRAUSS ODILE**  
Adresse : ..... **101 IMPASSE DES VERGERS**  
**65500 VIC-EN-BIGORRE**

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ..... **Mr OSZUST Jordi**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **SOLUTION DIAGNOSTIC**  
Adresse : ..... **2 AVENUE BERTRAND BARERE, 65000 TARBES**  
Numéro SIRET : ..... **533964714**  
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **GENERALI ASSURANCES**  
Numéro de police et date de validité : ..... **AM613515 /**

Certification de compétence **C1792** délivrée par : **QUALIXPERT**, le **12/04/2011**

Conclusion état Termites sommaire : Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Conclusion état parasitaire sommaire : Il n'a pas été repéré d'indice de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois.

**D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas :**

Liste des pièces visitées

Maison - Salon,  
Maison - Cuisine,  
Maison - wc rdc,  
Maison - Garage,  
Maison - Grenier,  
Maison - Chambre 1,

Maison - Chambre 2,  
Maison - Chambre 3,  
Maison - Salle de bain,  
Maison - wc étage,  
Maison - Palier,  
Maison - Porche,  
abords immédiats

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Description	Moyen d'investigation	Localisation sur croquis et photo	Indices de traces	Résultats
Maison - Salon	Sol - Carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salon	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salon	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salon	Fenêtre(s) en pvc	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salon	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salon	Plinthes en carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Sol - Carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Fenêtre(s) en pvc	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Plinthes en carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc rdc	Sol - Carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc rdc	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc rdc	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc rdc	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites

Maison - wc rdc	Plinthes en carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Garage	Sol - Béton	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Garage	Murs - Parpaings bruts, Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Garage	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Garage	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Grenier	Sol - Bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Grenier	Murs	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Grenier	Plafond - Toiture nue	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Grenier	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Sol - Parquet flottant	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Fenêtre(s) en pvc	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Plinthes en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Sol - Parquet flottant	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Fenêtre(s) en pvc	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Plinthes en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites

Maison - Chambre 3	Sol - Parquet flottant	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 3	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 3	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 3	Fenêtre(s) en pvc	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 3	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 3	Plinthes en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salle de bain	Sol - Carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salle de bain	Murs - Faïence, Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salle de bain	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salle de bain	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salle de bain	Plinthes en carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc étage	Sol - Carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc étage	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc étage	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc étage	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc étage	Plinthes en carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Palier	Sol - Parquet flottant	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Palier	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Palier	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Palier	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Palier	Plinthes en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites



Maison - Porche	Sol - Béton	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Porche	Murs	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Porche	Plafond - Toiture nue	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
abords immédiats	Sol - Terre et herbe	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites

**Nota 1 :** dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

**Nota 2 :** Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence d'agent de dégradation du bois.

#### E. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

#### F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

#### G. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-200.

Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Pour chacun des éléments inspectés, le type d'outil utilisé est précisé

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

**Néant**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

**Mme STRAUSS ODILE (06.64.96.02.68)**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

**Néant**

#### H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatation diverses

**I. - Conclusions :****Conclusion relative à la présence de termites :**

**Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.**

Nota : dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

**Conclusion relative à la présence d'autres agents de dégradation du bois :**

**Il n'a pas été repéré d'indice de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois.**

Nota : Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence d'agents de dégradation biologique du bois.

**Récapitulatif des agents de dégradation observés :**

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Néant	-	-

L'identification détaillée de l'immeuble visité figure en partie D de ce rapport de repérage.

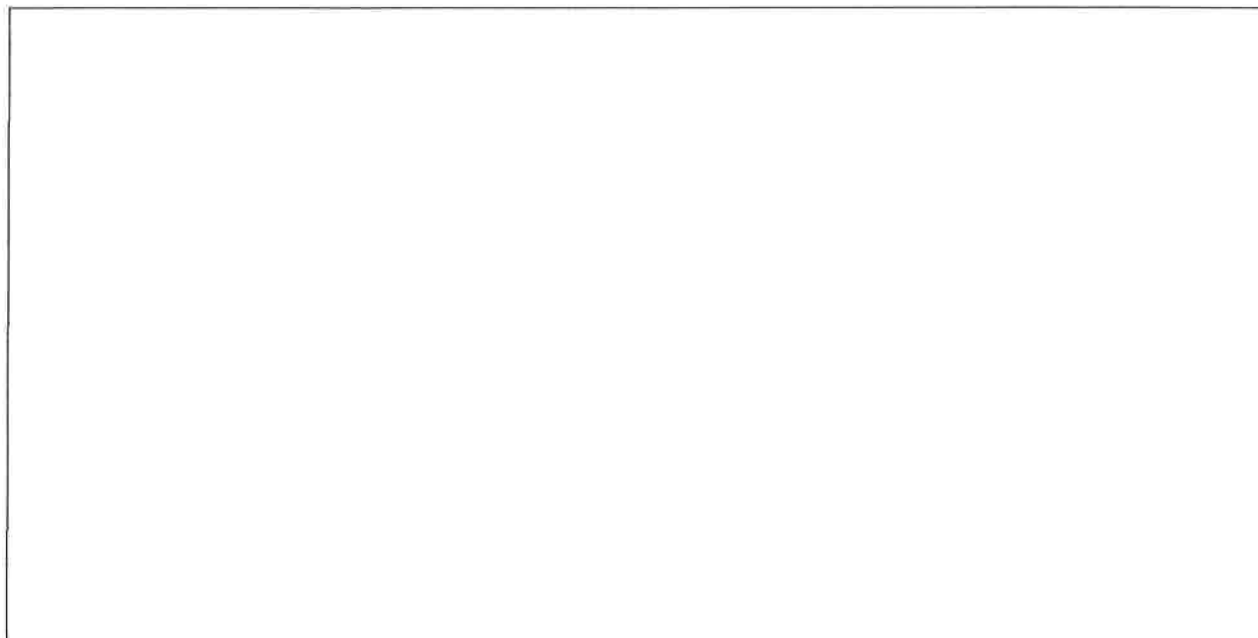
Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT***

Fait à **VIC-EN-BIGORRE**, le **25/10/2012**  
Par : **Mr OSZUST Jordi**



Nota 1 : dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

**J. - Annexe - Plans, croquis et Photos**



Photos

--	--

**K. - Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur**

Aucun document n'a été mis en annexe



## Rapport de l'état relatif à la présence d'agent de dégradation biologique du bois

Numéro de dossier : 12/IMO/0326  
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-200  
Date du repérage : 25/10/2012  
Heure d'arrivée : 19 h 00  
Durée du repérage : 01h30

### A. - Désignation du ou des bâtiments

*Localisation du ou des bâtiments :*

Département : ..... **Hautes-Pyrénées**  
Adresse : ..... **101 IMPASSE DES VERGERS**  
Commune : ..... **65500 VIC-EN-BIGORRE**

*Désignation et situation du ou des lots de copropriété :*

**Lot numéro Non communiqué,**  
Périmètre de repérage : ..... **MAISON INDIVIDUELLE**

### B. - Désignation du client

*Désignation du client :*

Nom et prénom : ..... **Mme STRAUSS ODILE**  
Adresse : ..... **101 IMPASSE DES VERGERS 65500 VIC-EN-BIGORRE**

*Si le client n'est pas le donneur d'ordre :*

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

**Propriétaire**  
Nom et prénom : ..... **Mme STRAUSS ODILE**  
Adresse : ..... **101 IMPASSE DES VERGERS**  
**65500 VIC-EN-BIGORRE**

### C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **Mr OSZUST Jordi**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **SOLUTION DIAGNOSTIC**  
Adresse : ..... **2 AVENUE BERTRAND BARERE, 65000 TARBES**  
Numéro SIRET : ..... **533964714**  
Désignation de la compagnie d'assurance : ... **GENERALI ASSURANCES**  
Numéro de police et date de validité : ..... **AM613515 /**

Certification de compétence **C1792** délivrée par : **QUALIXPERT, le 12/04/2011**

Conclusion état Termites sommaire : Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

Conclusion état parasitaire sommaire : Il n'a pas été repéré d'indice de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois.

**D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés et ceux qui ne le sont pas :**

Liste des pièces visitées

Maison - Salon,

Maison - Cuisine,

Maison - wc rdc,

Maison - Garage,

Maison - Grenier,

Maison - Chambre 1,

Maison - Chambre 2,

Maison - Chambre 3,

Maison - Salle de bain,

Maison - wc étage,

Maison - Palier,

Maison - Porche,  
abords immédiats

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Description	Moyen d'investigation	Localisation sur croquis et photo	Indices de traces	Résultats
Maison - Salon	Sol - Carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salon	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salon	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salon	Fenêtre(s) en pvc	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salon	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salon	Plinthes en carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Sol - Carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Fenêtre(s) en pvc	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Cuisine	Plinthes en carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc rdc	Sol - Carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc rdc	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc rdc	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc rdc	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites

Maison - wc rdc	Plinthes en carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Garage	Sol - Béton	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Garage	Murs - Parpaings bruts, Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Garage	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Garage	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Grenier	Sol - Bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Grenier	Murs	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Grenier	Plafond - Toiture nue	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Grenier	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Sol - Parquet flottant	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Fenêtre(s) en pvc	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 1	Plinthes en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Sol - Parquet flottant	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Fenêtre(s) en pvc	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 2	Plinthes en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites

Maison - Chambre 3	Sol - Parquet flottant	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 3	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 3	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 3	Fenêtre(s) en pvc	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 3	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Chambre 3	Plinthes en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salle de bain	Sol - Carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salle de bain	Murs - Faience, Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salle de bain	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salle de bain	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Salle de bain	Plinthes en carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc étage	Sol - Carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc étage	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc étage	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc étage	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - wc étage	Plinthes en carrelage	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Palier	Sol - Parquet flottant	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Palier	Murs - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Palier	Plafond - Placoplâtre	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Palier	Porte(s) en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Palier	Plinthes en bois	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites

Maison - Porche	Sol - Béton	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Porche	Murs	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
Maison - Porche	Plafond - Toiture nue	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites
abords immédiats	Sol - Terre et herbe	Néant	Poinçon	Néant	Néant	Absence d'indice d'infestation de termites

**Nota 1 :** dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

**Nota 2 :** Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence d'agent de dégradation du bois.

**E. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :**

**F. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

**G. - Moyens d'investigation utilisés :**

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-200.

Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon.

Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.

À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Pour chacun des éléments inspectés, le type d'outil utilisé est précisé

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

**Néant**

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

**Mme STRAUSS ODILE (06.64.96.02.68)**

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

**Néant**

**H. - Constatations diverses :**

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatation diverses



## I. - Conclusions :

**Conclusion relative à la présence de termites :**

**Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.**

Nota : dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

**Conclusion relative à la présence d'autres agents de dégradation du bois :**

**Il n'a pas été repéré d'indice de présence d'autres agents de dégradation biologique du bois.**

Nota : Le présent constat n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat de présence d'agents de dégradation biologique du bois.

## Récapitulatif des agents de dégradation observés :

Agents de dégradation	Traces observées	Localisation
Néant	-	-

L'identification détaillée de l'immeuble visité figure en partie D de ce rapport de repérage.

Nota : *Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT***

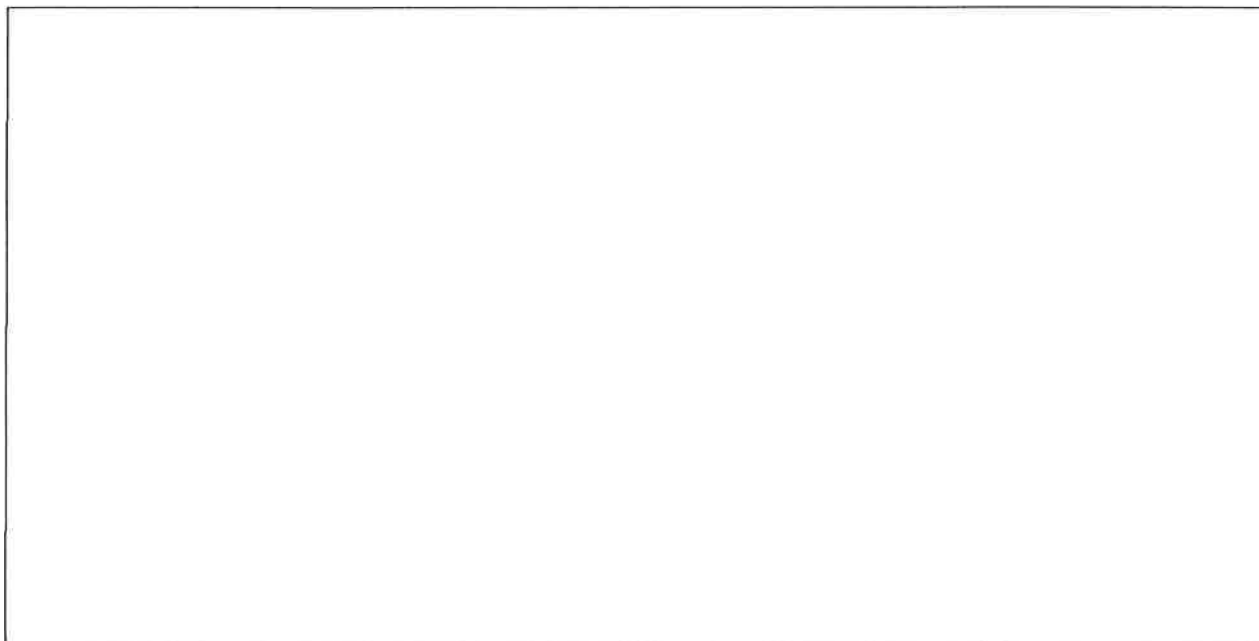
Fait à **VIC-EN-BIGORRE**, le **25/10/2012**

Par : **Mr OSZUST Jordi**



Nota 1 : dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation. Pour faciliter cette déclaration, un modèle de déclaration peut vous être fourni sur demande.

## J. - Annexe - Plans, croquis et Photos



Photos

--	--

**K. - Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur**

Aucun document n'a été mis en annexe



# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
<b>Murs :</b> Bloc béton creux d'épaisseur 25 cm donnant sur l'extérieur avec isolation intérieure (10 cm) Bloc béton creux donnant sur un local chauffé avec isolation intérieure (10 cm)	<b>Système(s) :</b> Poêle à granulé Convecteur électrique en complément	<b>Système(s) :</b> Chauffe-eau électrique installé il y a moins de 5 ans, ballon vertical
<b>Toiture/Plafond(s) :</b> Plafond sous solives bois donnant sur un local non chauffé avec isolation extérieure (20 cm)	<b>Emetteurs:</b> -	
<b>Menuiseries :</b> Fenêtre(s) double vitrage à isolation renforcée menuiserie pvc avec lame d'air de 15 mm et + avec volets Porte simple en PVC opaque pleine	<b>Inspection &gt; 15 ans :</b> Sans Objet	
<b>Plancher(s) bas :</b> Plancher donnant sur terre-plein avec isolation intrinsèque ou en sous-face		
<b>Énergies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	0 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Sans Objet		

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, Qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Usages recensés

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps.

La mention « prix de l'énergie en date du... » Indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### Éclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte. Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises. Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Économies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
------------------------	---------------------------------	--------------------------	-----------	--	----------------

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

<u>Légende</u>		
Économies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
: moins de 100 € TTC/an	: moins de 200 € TTC	: moins de 5 ans
: de 100 à 200 € TTC/an	: de 200 à 1000 € TTC	: de 5 à 10 ans
: de 200 à 300 € TTC/an	: de 1000 à 5000 € TTC	: de 10 à 15 ans
: plus de 300 € TTC/an	: plus de 5000 € TTC	: plus de 15 ans

## Commentaires

Mesures d'amélioration	Commentaires
------------------------	--------------

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **QUALIXPERT**

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste\\_eie.asp](http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr) ou [www.logement.gouv.fr](http://www.logement.gouv.fr)